



## PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 10/08/2022

## LA SÉCHERESSE S'AGGRAVE EN CORRÈZE, L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT PASSE EN CRISE

Le secrétaire général de la préfecture de la Corrèze a réuni le comité de suivi de la ressource en eau mercredi 10 août 2022 afin de partager les informations sur la situation actuelle et les prévisions quant à l'évolution de la ressource en eau.

Depuis le début du mois de juillet, la situation météorologique est marquée par la persistance d'un temps chaud et sec. Tous les indicateurs de l'état de la sécheresse se sont très nettement dégradés. Le cumul mensuel moyen des précipitations est de 4 mm, pour une normale mensuelle de 81 mm, soit un déficit de 95 %. Il s'agit du mois de juillet le plus sec jamais enregistré depuis 1959.

De plus en plus de cours d'eau présentent des difficultés d'écoulement et de fonctionnement, avec, dans certains cas, l'apparition de flaques et d'assecs. Des mortalités piscicoles ont été signalées. Une baisse rapide des débits relevés sur les 13 stations hydrométriques du département est constatée : 4 stations à ce jour ont franchi le seuil de crise. Au vu de la rapidité de la baisse journalière des débits et de la persistance d'un temps chaud et sec, 7 nouvelles stations risquent de franchir le seuil de crise à très brève échéance.

Concernant l'alimentation en eau potable des collectivités, la situation s'est également nettement dégradée. Certaines collectivités ont déjà dû mettre en place un citernage pour réalimenter les réseaux, et d'autres commencent à l'envisager.

À ce jour, la sécheresse des sols reste ainsi globalement très prononcée. Les niveaux des cours d'eau et nappes souterraines sont très bas pour la saison (80 % des points de mesure sont inférieurs à la moyenne).

Compte tenu de ces éléments partagés lors de ce comité, le secrétaire général de la préfecture a décidé de placer en état de crise sécheresse (niveau 4) toutes les zones hydrographiques du département de la Corrèze. Le niveau 4 implique une suspension des prélèvements hors besoins prioritaires (alimentation en eau potable, défense incendie, abreuvement des animaux), certains usages agricoles et cas dérogatoires précisés dans l'arrêté.

### Cabinet de la préfète Bureau de la communication interministérielle

François Charbonnel : 06 80 99 58 67

☎ 05 55 20 56 75

[pref-communication@correze.gouv.fr](mailto:pref-communication@correze.gouv.fr)



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex

La situation de la ressource en eau fait l'objet d'un suivi attentif quotidien et d'un partage technique hebdomadaire. Un état chiffré des indicateurs de suivi est effectué chaque semaine afin d'assurer l'information du Gouvernement pendant l'épisode de sécheresse qui sévit actuellement.

La pêche (à l'exception de la pêche de sauvegarde réalisée sous couvert de la Fédération de pêche, et à l'aide d'épuisettes) est interdite sur l'ensemble des cours d'eau classés en 1<sup>re</sup> catégorie. Seule demeure autorisée la capture de l'écrevisse Américaine, de Californie et de Louisiane, espèces classées nuisibles et envahissantes.

Par ailleurs, en raison des conditions météorologiques, de la sécheresse et de la multiplication des départs de feu, un arrêté du 9 août 2022 portant réglementation de l'usage du feu sur le département a placé la Corrèze en période rouge jusqu'au 16 août. Dès lors, tous les feux publics ou privés sont interdits (y compris les feux d'artifice ou festifs).

Le secrétaire général invite chaque citoyen à être très attentif à l'utilisation de l'eau, et au respect des mesures édictées, qui vont faire l'objet de contrôles dès à présent.

Retrouvez l'arrêté et toutes les informations utiles sur :

<https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Police-de-l-eau/Ressource-en-eau>  
ainsi que sur le site : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

L'eau est une ressource rare et chacun peut adopter les bons réflexes pour l'économiser.

Pour plus d'informations et savoir comment agir efficacement, rendez-vous sur :

<https://www.gouvernement.fr/les-priorites/agir-contre-la-secheresse>

Service référent :

DDT19 – Service environnement, police de l'eau et risques – Unité gestion de la ressource en eau

05 55 21 82 51

ddt-seper@correze.gouv.fr

## **Cabinet de la préfète**

### **Bureau de la communication interministérielle**

François Charbonnel : 06 80 99 58 67

☎ 05 55 20 56 75

[pref-communication@correze.gouv.fr](mailto:pref-communication@correze.gouv.fr)



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex